swiss granum

RAPPORT ANNUEL 2021 / 2022

Impressum
swiss granum │ Organisation de la branche suisse des céréales, oléagineux et protéagineux
Belpstrasse 26 │ Case postale │ 3001 Berne
Tél. 031 385 72 72 │ Fax 031 385 72 75 │ info@swissgranum.ch │ www.swissgranum.ch

Source sur l'illustration sur la couverture : Ivan Miro

Table des matières

1 Avant-propos du président 2

2 Swiss granum en bref 3
2.1 Tâches 3
2.2 Organigramme 4
2.3 Membres 4
2.4 Collaboratrices et collaborateurs 4

3 L'exercice 2021 / 2022 en résumé 5
3.1 Situation de l'approvisionnement 5
3.2 Marché et politique 6
3.3 Activités des organes 8
3.4 Transparence du marché 9
3.5 Assurance et amélioration de la qualité 9
3.6 Défense des intérêts communs 11
3.7 Encaissement des cotisations de la branche 12

4 Mandats 12
4.1 Association Pain suisse 12
4.2 Association Huile de colza suisse 13

5 Statistique 15
5.1 Surfaces de production 15
5.2 Production indigène et transformation 17
5.3 Prix 21
5.4 Qualité 24
5.5 Commerce extérieur 26

1 Avant-propos du président

Je terminais mon avant-propos dans le dernier rapport annuel avec ces mots : « Nous espérons … que le prochain rapport annuel fera état, certes, de mauvaises récoltes, mais aussi de la fin de la pandémie. L'avenir nous le dira... ».

Ce souhait s'est finalement concrétisé. Certes, la pandémie n'a pas disparu, mais elle ne joue plus qu'un rôle secondaire. Nous vivons néanmoins une époque tendue et incertaine. Après deux années presque entièrement marquée par la pandémie, nous nous sommes retrouvés confrontés pratiquement sans transition à la première guerre en Europe depuis de nombreuses années et nous nous dirigeons, avec une guerre qui perdure et un rebond de la pandémie, vers un risque de pénurie d'énergie en hiver. La filière des céréales, des oléagineux et des protéagineux a, de plus, enregistré la plus mauvaise récolte depuis plus d'une génération. Dans ce contexte, la récolte 2022 qui s'annonce moyenne pour toutes les cultures est accueillie comme une bénédiction.

Mauvaises récoltes, problèmes de logistique, guerre en Ukraine et risque de pénurie d'énergie : il en résulte un cocktail toxique dont les conséquences sont difficiles à évaluer. Un sentiment d'incertitude prévaut de manière générale et des questions qui auraient paru impensables il y a encore trois ans se posent aujourd'hui, par exemple si tous les produits seront disponibles à tout moment en Suisse l'année prochaine, s'il y aura des coupures temporaires de courant, à quelle température nous pourrons chauffer nos appartements et si les éclairages de Noël seront interdits. Ces incertitudes ne favorisent naturellement pas seulement l'inflation globale, mais elles ont aussi provoqué une crise d'approvisionnement sur les marchés mondiaux des produits agricoles et des matières premières ce qui a fait exploser les prix comme jamais auparavant. Cette explosion des prix a pu être amortie dans de nombreux domaines, mais pas dans tous. Les frais des intrants (engrais, énergie, logistique) ont aussi massivement augmenté chez nous et n'influeront pas seulement la conduite des cultures et la récolte 2023, mais toucheront toute la filière. Il faudra montrer cette évolution aux consommatrices et consommateurs (et au commerce de détail) et imposer, ensemble en tant que branche, des prix dans les magasins assurant une existence stable à notre secteur à l'avenir.

Point positif dans la situation actuelle : nous constatons une prise de conscience générale de l'importance de la sécurité de l'approvisionnement. La population découvre concrètement l'importance de l'approvisionnement local en denrées alimentaires essentielles. La société moderne a vu sa foi sans limites dans les marchés mondiaux libéralisés et dans les chaînes de livraison globalisées fortement ébranlée. Cela offre la chance que la population se tourne de nouveau vers des valeurs qui sont particulièrement importantes dans notre branche et que nous respectons depuis toujours : travail manuel, proximité avec le producteur et les consommatrices et consommateurs, production régionale et origine pour n'en citer que quelques-unes.

Swiss granum s'engage pour que la politique prenne conscience de la valeur et de l'importance de notre branche. Quant aux deux associations pour le pain suisse et pour l'huile de colza suisse, elles transmettent le même message aux consommatrices et consommateurs : une production indigène forte de céréales panifiables, d'oléagineux et de protéagineux ainsi qu'une structure stable et diversifiée de transformation au premier et au deuxième échelons sont nécessaires pour garantir aux consommatrices et consommateurs un approvisionnement sûr de la part de notre secteur, même en temps de crise, et pour qu'elles et ils puissent consommer tous les jours des produits de boulangerie frais, de l'huile de colza saine ainsi que des produits indigènes d'origine animale.

Berne, en septembre 2022

Lorenz Hirt, président de swiss granum

2 Swiss granum en bref

Depuis 1999, l'interprofession swiss granum est l'interlocuteur central pour toutes les questions liées à la branche suisse des céréales, des oléagineux et des protéagineux. Elle coordonne, représente, fait prévaloir et défend les intérêts de toute la branche envers des tiers.

En tant que centre national de compétences, swiss granum offre depuis plus de 20 ans une plateforme commune pour favoriser la collaboration le long de toute la filière et regroupe sous le même toit les producteurs, les centres collecteurs, les commerçants, les meuniers, les fabricants d'aliments fourragers, les fabricants d'huiles et de graisses alimentaires, les boulangers, les détaillants ainsi que les détenteurs d'animaux de rente. Elle s'engage en faveur de conditions cadres économiques et agropolitiques fiables et élabore des solutions consensuelles pour affronter les défis actuels et futurs, afin de permettre à toute la branche de se développer avec succès.

2.1 Tâches

Swiss granum fournit des prestations de service pour les partenaires du marché dans les domaines de la transparence du marché, de l'assurance et de l'amélioration de la qualité et de la défense des intérêts

- avec des recensements et des estimations avant, pendant et après la récolte ou avec la fixation de prix indicatifs ;
- avec l'établissement et la publication des listes des variétés recommandées, la fixation des conditions de prise en charge ou le concept à trois échelons de gestion du risque de contamination par les mycotoxines ;
- avec l'élaboration de prises de position ou la communication interne et externe.

En outre, swiss granum s'occupe de l'encaissement à titre fiduciaire des cotisations de la branche liées aux produits ainsi que de la communication marketing pour le pain et l'huile de colza indigènes sur mandat de l'Association Pain suisse et de l'Association Huile de colza suisse (mandats externes).

Les objectifs, les tâches et les mesures de swiss granum en résultant ont été revus pendant l'exercice écoulé. Une analyse SWOT a été réalisée pour refléter la situation actuelle et discutée en détail lors de deux ateliers du comité. Ces discussions stratégiques ont été complétées par les sujets de la stratégie de valeur ajoutée et les processus réalisés séparément jusqu'à présent ont été regroupés. Ce travail a débouché sur cinq axes stratégiques assortis d'objectifs, de mesures et de responsabilités (cf. illustration ci-dessous). L'analyse a montré que swiss granum était une interprofession qui fonctionne bien et qui dispose d'une bonne culture de discussion permettent de travailler ensemble pour trouver des solutions. C'est la base pour anticiper les futurs défis et pour les affronter en commun.

Axes stratégiques de swiss granum	
Axe stratégique 1	Participer à l'élaboration et à la mise en place de conditions cadres pour les cultures actuelles, nouvelles et futures afin d'assurer la production et la transformation indigènes et que les partenaires du marché puissent travailler avec succès.
Axe stratégique 2	Élaborer des valeurs ajoutées pour les produits indigènes.
Axe stratégique 3	Faire fonction de plateforme d'échange et d'interlocuteur principal ainsi que de réseau pour les cultures et les sujets représentés par swiss granum.
Axe stratégique 4	Maintenir l'aptitude au dialogue et aux compromis, trouver des solutions et garantir la transparence.
Axe stratégique 5	Fournir des prestations de service qui répondent aux besoins des organisations membres et qui leur sont utiles.

2.2 Organigramme

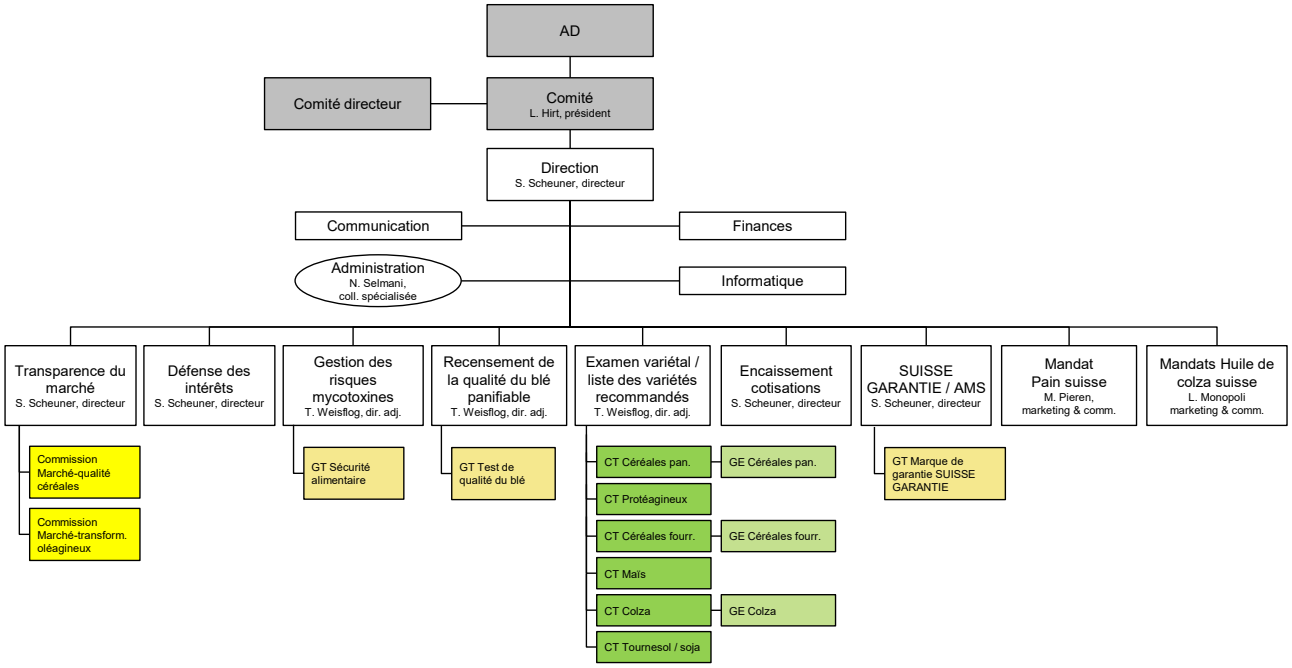

La composition des commissions figure sur https://www.swissgranum.ch/fr/gremien.

2.3 Membres

Swiss granum se compose de 17 membres provenant des filières

- des céréales panifiables ;
- des céréales fourragères et des protéagineux ;
- des oléagineux.

Les membres de swiss granum sont des organisations actives en Suisse de toute la chaîne de création de valeur ajoutée des céréales, des oléagineux et des protéagineux, notamment de la production, des centres collecteurs, du commerce ainsi que des moulins et des transformateurs (1er et 2ème échelon de la transformation).

Production	**Centre collecteurs / Commerce**	**1er échelon de transformation**	**2ème échelon de transformation**
Bio Suisse	Association Suisse du commerce de céréales et matières fourragères (VSGF)	Association suisse des fabricants d'aliments fourragers (VSF)	Association Suisse des patrons boulangers-confiseurs (BCS)
Fédération suisse des producteurs de céréales (FSPC)	Association des centres collecteurs collectifs de céréales de Suisse (VKGS)	Fédération des Meuniers Suisses (FMS)	Association Suisse des producteurs de volaille (ASPV)
IP-SUISSE	Fédération suisse des centres collecteurs (VGS)	SwissOlio	Coop coopérative
Swisssem	Fenaco coopérative	UFA SA	GalloSuisse
			Suisseporcs

2.4 Collaboratrices et collaborateurs

La conduite des affaires, la mise en œuvre des projets, la fourniture des prestations de service ainsi qu'une grande partie du travail de représentation de swiss granum envers diverses institutions sont assurées par le secrétariat. Ce dernier conçoit et met aussi en œuvre les mesures de communication pour Pain suisse et Huile de colza suisse. Luana Monopoli a rejoint l'équipe de swiss granum le 1er juin 2022 comme responsable du marketing et de la communication de l'association Huile de colza suisse. Elle succède à Angela Scalese. Swiss granum emploie cinq collaboratrices et collaborateurs totalisant quatre postes à plein temps.

3 L'exercice 2021 / 2022 en résumé

3.1 Situation de l'approvisionnement

Récolte 2021

L'année 2021 entrera dans l'histoire à cause de la situation extraordinaire de la récolte et de l'approvisionnement. La récolte a été marquée par de faibles rendements et de petites quantités pour toutes les cultures en raison des conditions météorologiques exceptionnelles au printemps et en été ainsi que des chutes de grêle. Les pluies abondantes pendant la récolte ont provoqué beaucoup de germination sur pied du blé panifiable. 23.5% de la récolte de blé panifiable, 12.6% de celle d'épeautre et 47.7% de celle de seigle étaient touchées. Ces quantités non aptes à la panification de près de 95'000 t ont pu être commercialisées dans le secteur fourrager. La quantité de céréales aptes à la panification était par conséquent nettement plus faible que l'année précédente : la baisse était de 30.5% pour le blé panifiable, de 24.5% pour l'épeautre et de 55.3% pour le seigle. La quantité totale de céréales panifiables indigènes aptes à la panification s'est élevée à 304'079 t (2020 : 439'016 t).

Des rendements moyens faibles ont aussi été enregistrés pour toutes les céréales fourragères. L'orge avec -11.9%, le blé fourrager avec -22.6%, le triticale avec -19.4% et l'avoine avec -19.9% ont enregistré des récoltes nettement plus faibles que l'année précédente. La situation des protéagineux était similaire pour ce qui est des quantités récoltées. Les conditions météorologiques et la pression accrue des ravageurs se sont aussi répercutées sur le colza et la récolte a baissé de 12.5% par rapport à l'année précédente. Quant à la récolte de tournesol, elle a diminué de 9.4%.

Calcul du bilan de l'approvisionnement pour les céréales panifiables

Swiss granum calcule chaque année le bilan d'approvisionnement pour les céréales panifiables. Ce calcul se base, d'une part, sur les quantités indigènes recensées auprès d'environ 180 premiers acheteurs. La différenciation entre les céréales panifiables aptes et non aptes à la panification a revêtu une importance particulière pendant l'exercice en cours. Le bilan de l'approvisionnement tient aussi compte des quantités importées de la zone franche de Gex et de Haute-Savoie, des quantités importées dans le cadre du contingent tarifaire n° 27 (céréales panifiables) ainsi que des quantités importées à des fins techniques (fabrication d'amidon ; cf. illustration ci-après) qui sont converties en équivalents de céréales et destinées au secteur alimentaire. La différence entre la quantité de céréales panifiables aptes à la panification et les quantités utilisées par les transformateurs a été négative pendant l'exercice écoulé. Ce manque a pu être partiellement compensé par les stocks existants en fonction des qualités et des quantités disponibles des diverses espèces de céréales et en tenant compte du passage à la nouvelle récolte.

	Récolte 2021 (2020 / 2021)
Céréales panifiables indigènes, propre à la panification (après déclassement)	a
Zones franches (Gex, Haute-Savoie)	b
Contingent tarifaire N°27, 2ème semestre 2020	c
Contingent tarifaire N°27, 1er semestre 2021	d
Equivalent en céréales pour secteur alimentaire issues de la transformation de céréales importés pour usages techniques / fabrication d'amidon	e
Total céréales panifiables, propre à la panification	**a + b + c + d + e = f**
Quantité de mouture, y.c. des usages techniques pour secteur alimentaire	g
Stock de report calculé issu de la récolte 2021 (2020 / 2021)	**f - g**

Mesures pour assurer l'approvisionnement

Diverses mesures ont été nécessaires pour les céréales panifiables pendant l'exercice écoulé pour assurer un approvisionnement suffisant et économiquement efficace avec toutes les espèces de céréales panifiables ainsi que le passage à la nouvelle récolte. Ces mesures ont été évaluées par le comité et par la commission « Marché-Qualité Céréales ». Pour ce faire, les stocks disponibles de céréales panifiables ont été également recensés.

- 23.9.2021 : Demande d'octroi d'une dérogation aux directives de Suisse Garantie pour l'épeautre adressée à Agro-Marketing Suisse (AMS) pour pouvoir transformer 10% d'ingrédients non conformes à SG ;
- 29.10.2021 : Demande commune adressée à l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) en vue d'adapter la répartition des quantités attribuées du contingents tarifaire n° 27 (céréales panifiables) limitée à l'année 2022. Cette demande portait sur la répartition ci-dessous des quantités attribuées :
  - 1.1.2022 30'000 t
  - 1.3.2022 20'000 t
  - 1.5.2022 10'000 t
  - 1.7.2022 0 t
  - 1.9.2022 5'000 t
  - 1.11.2022 5'000 t
- 29.10.2021 : Demande de dérogation selon l'article 9 OIPSD pour les céréales panifiables adressée à l'OFAG ;
- 3.3.2021 : Demande de dérogation aux directives de Suisse Garantie pour les céréales panifiables adressée à Agro-Marketing Suisse (AMS) pour transformer 10% d'ingrédients non conformes à SG ;
- 13.5.2022 : Demande commune adressée à l'OFAG pour augmenter le contingent tarifaire n° 27 et pour adapter la répartition des quantités attribuées limitée à l'année 2022. Cette demande incluait :
  - Un report de la quantité partielle restante du deuxième semestre 2022 et par conséquent une adaptation de la répartition de la quantité attribuée du contingent tarifaire n° 27 (céréales panifiables) au 1er juin 2022 comme suit :
    – Début juin 2022 20'000 t (utilisation anticipée des périodes de libération septembre, novembre) ;
    – Début septembre 2022 10'000 t (quantité de contingent tarifaire supplémentaire) ;
    – Début novembre 2022 10'000 t (quantité de contingent tarifaire supplémentaire) ;
  - Augmentation du contingent tarifaire n° 27 (céréales panifiables) de 20'000 t en septembre et novembre 2022, uniquement pour l'année 2022.

Les partenaires du marché (p. ex. IP-Suisse) ont pris d'autres mesures pour les céréales panifiables. Swiss granum a déposé, de plus, une demande de dérogation aux dispositions de Suisse Garantie pour le colza auprès d'AMS en septembre 2021 pour pouvoir transformer 10% d'ingrédients non conformes à SG pour l'huile de colza. Toutes les mesures demandées par la branche ont été acceptées par les instances compétentes et mises en œuvre. Cela a permis d'assurer un approvisionnement continu et suffisant ainsi que le passage à la récolte de l'année suivante.

3.2 Marché et politique

Trajectoire de réduction pour les produits phytosanitaires et les nutriments

Comme indiqué dans le rapport de l'année dernière, la victoire contre les initiatives sur l'eau potable et les pesticides de synthèse n'a pas écarté définitivement le sujet pour notre branche. Le train d'ordonnances pour une eau potable propre et une agriculture plus durable adopté en avril par la Conseil fédéral contient des trajectoires de réduction pour les produits phytosanitaires et les nutriments. La première vise à réduire les risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires de 50% d'ici 2027 et la deuxième à diminuer les pertes de nutriments d'au moins 20% jusqu'en 2030. Nous n'avons malheureusement pas réussi à faire passer, en tant que branche, une valeur cible plus basse. Les trajectoires de réduction mettent en œuvre une première partie de l'initiative parlementaire 19.475 « Réduire le risque de l'utilisation de pesticides ». Tous les acteurs

de la branche des céréales, des oléagineux et des protéagineux sont concernés. La discussion sur la mise en œuvre et les répercussions des trajectoires de réduction a été intégrée comme mesure dans le programme d'activité de swiss granum.

Initiative contre l'élevage intensif

Comme pour les deux initiatives mentionnées précédemment, l'Union suisse des paysans (USP) a de nouveau créé une alliance pour combattre en commun l'initiative contre l'élevage intensif. Les éleveurs de volaille et de porcs membres de swiss granum ainsi que les fabricants d'aliments fourragers auraient été fortement touchés par l'initiative et par ses répercussions. Les grandes cultures auraient néanmoins aussi été touchées, car une baisse du nombre d'animaux signifie aussi moins d'engrais de ferme. Vu l'importance de l'initiative pour la branche, swiss granum a décidé d'adhérer à l'alliance de l'USP et de la soutenir financièrement.

Prises de position politiques

Swiss granum a notamment pris position sur les stocks obligatoires de semences et a soutenu l'introduction d'une nouvelle ordonnance générale pour assurer l'approvisionnement de la Suisse en huiles et graisses végétales. Sur cette base, l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays s'est attelé à l'élaboration d'une ordonnance d'exécution pour le stockage de semences de colza. Une solution a été recherchée pour le volume et le financement des quantités stockées avec les partenaires de la branche. Ces travaux n'ont pas pu être terminés pendant l'exercice écoulé.

Grandes cultures pour l'alimentation humaine

Des discussions sur les grandes cultures pour l'alimentation humaine ont été menées à plusieurs niveaux pendant l'exercice écoulé. L'USP et l'OFAG ont établi des rapports présentant les potentiels ainsi que les possibilités d'agir. L'origine de ces discussions est la forte croissance du marché des produits de substitution de viande et de lait laquelle engendre par exemple une demande accrue d'orge alimentaire. Afin que la culture indigène se développe dans la bonne direction, il faut néanmoins d'abord clarifier les besoins ainsi que les attentes envers la qualité des produits. Swiss granum s'est impliquée à ce niveau, car il existe des attentes envers des conditions de prise en charge communes et des prix indicatifs pour ces grandes cultures. La commission « Marché-Qualité Céréales » a décidé de mettre sur pied un groupe de travail consacré à ce sujet. Outre les deux sujets mentionnés, il faut aussi clarifier les possibilités en matière de protection douanière. Les travaux débuteront au cours du prochain exercice.

Prix et coûts

À côté des défis de la récolte de l'année dernière, le conflit en Ukraine et les discussions sur une éventuelle pénurie de gaz et d'électricité compliquent encore la situation pour tous les acteurs du marché. La branche entière s'inquiète de la hausse des coûts à tous les échelons de la filière, p. ex. pour l'énergie et les engrais. En outre, les prix internationaux des céréales se situent à des niveaux jamais atteints jusqu'à présent. Dans ce contexte, la fixation des prix indicatifs des céréales panifiables et fourragères ainsi que des protéagineux a revêtu une importance particulière pendant l'exercice en cours. Cela s'est aussi reflété dans une présence accrue dans les médias avant et après les négociations sur les prix. Les partenaires du marché se sont accordés sur un compromis et ont relevé les prix indicatifs de toutes les céréales fourragères et de tous les protéagineux de trois francs pour 100 kg pour la récolte 2022. Les prix indicatifs à la récolte des céréales panifiables ont quant à eux augmenté de Fr. 3.- à Fr. 5.- pour 100 kg selon la culture par rapport à l'année précédente. Élément du compromis : une date a été réservée pour fixer d'éventuels prix indicatifs d'automne.

3.3 Activités des organes

Assemblée des délégués

La 22e assemblée des délégués a de nouveau pu se tenir en présentiel. Urs Wellauer de l'Association suisse des patrons boulangers-confiseurs a été élu au comité jusqu'en 2023. Il succède à Daniel Jakob qui a siégé dans différents groupes de travail et commissions et qui était membre du comité depuis 2011. Les délégués ont adopté à l'unanimité les objets statutaires.

Comité et comité directeur

Le comité s'est occupé des affaires courantes et a terminé le contrôle des objectifs et des mesures de swiss granum (cf. chapitre 2.1. Il a traité les demandes de trafic de perfectionnement et a adopté plusieurs prises de position. En outre, le comité a pris les mesures nécessaires pour assurer l'approvisionnement du marché indigène, en complément aux décisions des commissions.

De son côté, le comité directeur a préparé les objets traités par le comité et par l'assemblée des délégués et a contrôlé périodiquement l'encaissement des contributions de la branche et le respect du budget. Le règlement de travail de swiss granum a été complété avec des dispositions relatives au télétravail et au retour progressif au bureau. De plus, les décisions nécessaires ont été prises pour repourvoir le poste au secrétariat.

Commissions

La commission « Marché-Qualité Céréales » a fixé les conditions de prise en charge des céréales panifiables et fourragères ainsi que des protéagineux et les a complétées avec des recommandations pour minimiser l'ergot et les alcaloïdes d'ergot dans les céréales en Suisse. Ces compléments ont été ajoutés suite à l'adaptation des règles de l'UE. Il est prévu que ces règles adaptées soient reprises en Suisse, mais la consultation à ce sujet n'a pas encore débuté pendant l'exercice écoulé. Le monitorage de la charge du seigle suisse en sclérotes d'ergot et en alcaloïdes d'ergot réalisé par swiss granum a apporté de premiers résultats intermédiaires, résultats qui doivent néanmoins encore être détaillés avant que des mesures puissent en être déduites. Notons qu'aucun consensus n'a été trouvé concernant le développement du système de paiement des céréales panifiables en fonction de la teneur en protéine qui était demandé par la FMS et qui avait été discuté dans un groupe de travail. La réglementation pour le blé panifiable de la classe TOP est ainsi restée inchangée pour la récolte 2022. La commission a traité deux autres demandes, l'une de la FSPC pour obtenir le soutien de swiss granum pour une adaptation des prix seuils et des valeurs indicatives d'importation et l'autre de l'ACCCS portant sur l'augmentation de l'humidité maximale du maïs grain à 14.5%. La commission a rejeté les deux demandes. Quant à la commission « Marché-Transformation Oléagineux », elle maintenu inchangées les conditions de prise en charge des oléagineux pour la récolte 2022 par rapport à l'année précédente.

Vu la situation du marché, la fixation des prix indicatifs a revêtu une importance accrue par rapport aux années précédentes. Les diverses parties ont fait part de leurs attentes déjà avant les séances et l'intérêt des médias était nettement plus grand que l'année d'avant. Un compromis soutenu par toute la filière a pu être trouvé malgré ces conditions difficiles et des prix indicatifs ont été fixés tant pour les céréales panifiables que pour les céréales fourragères et les protéagineux. Élément du consensus : une date a été réservée pour fixer d'éventuels prix indicatifs d'automne. La question de savoir si les prix indicatifs et les prix à la production publiés par swiss granum pour les oléagineux s'entendent avec ou sans TVA a pu être clarifiée pendant l'exercice écoulé. Les prix sont définis comme suit :

- Prix indicatif pour les céréales fourragères : prix indicatif à la production pour une marchandise livrée, nettoyée, séchée et correspondant aux conditions de prise en charge de swiss granum (TVA incluse) ;
- Prix indicatif pour les céréales panifiables : prix indicatif de récolte et d'automne pour les céréales panifiables au départ centre collecteur et correspondant aux conditions de prise en charge de swiss granum (sans TVA) ;
- Le prix moyen à la production publié par swiss granum pour les oléagineux s'entend sans TVA.

Le bilan calculé de l'approvisionnement en céréales panifiables a été discuté en octobre. C'est sur cette base que les mesures mentionnées au chapitre 3.1 ont été prises pour assurer l'approvisionnement du marché indigène. Des solutions ont pu être trouvées et mises en œuvre grâce à l'ouverture à la discussion de tous les partenaires du marché représentés dans les commissions.

Les commissions techniques (CT) ont accompagné l'établissement des listes des variétés recommandées ainsi que les essais variétaux nécessaires pour ce faire et ont fait fonction de commissions d'experts pour l'OFAG en vue de l'admission de variétés dans le catalogue national. Un groupe d'experts constitué de membres des CT a sélectionné les variétés à tester de céréales panifiables, de céréales fourragères et de colza.

Groupes de travail

Les groupes de travail permanents « Test de qualité blé » et « Sécurité alimentaire » ont été actifs pendant l'exercice écoulé. Le premier a défini les variétés de blé qui ont été testées dans le cadre du recensement de la qualité de la récolte de blé panifiable 2022. De son côté, le groupe de travail « Sécurité alimentaire » a surveillé la gestion des risques des mycotoxines et a publié un rapport sur la situation avant la récolte. De plus, il a poursuivi la discussion sur les nouvelles teneurs maximales pour les sclérotes d'ergot, les alcaloïdes d'ergot et les alcaloïdes tropaniques et a élaboré une proposition pour compléter les conditions de prise en charge à l'attention de la commission « Marché-Qualité Céréales ». Cette proposition sera discutée en mars 2023. La reprise des dispositions du règlement sur les contaminants de l'UE reste réservée.

3.4 Transparence du marché

La mise à disposition en temps voulu de données fiables sur le marché des céréales, des oléagineux et des protéagineux a constitué un grand défi à cause de la récolte tardive et des questions liées à la situation de la germination sur pied des céréales panifiables. En plus du recensement normal des récoltes, il a ainsi fallu recenser le stockage séparé du blé panifiable présentant des temps de chute de 180 à 219 secondes. Toutes les données ont néanmoins pu être saisies à temps grâce au soutien de tous les premiers acheteurs. Outre des quantités produites recensées pendant et après la récolte auprès des centres collecteurs, il s'agissait aussi des prix indicatifs ou encore des estimations de récolte établies en collaboration avec Agristat (USP). Le bilan de l'approvisionnement en céréales panifiables a été calculé sur cette base en comparant l'offre et la demande. Toutes les statistiques ont été mises à la disposition des partenaires du marché sur le site web. En outre, swiss granum a de nouveau collaboré au projet de plateforme des produits agricoles d'Agrosolution SA.

Des données sur la qualité ont été saisies à côté de ces données quantitatives. Il s'agit notamment des résultats des essais variétaux, de la qualité de la récolte de blé panifiable selon les tests rapides, des analyses en laboratoire, des tests de panification et des résultats des analyses de mycotoxines. Les résultats du recensement de la qualité ont été présentés en détail aux partenaires du marché lors de la Journée de la qualité de swiss granum.

Moyennes de toutes les variétés , pondérées selon la part de surface	2021	2020	5 ans (2016 à 2020)
Poids à l'hectolitre (kg/hl)	78	82.7	81.7
Protéine (% MS, NIRS)	11.9	13.2	13.8
Zélény/sédimentation (ml)	62.8	65.5	66.5
Gluten humide 0 min. (%)	25.1	30.4	30.9
Absorption d'eau (farinogramme 500, %)	55.2	58.5	58.5
Résistance au pétrissage (farino. 500, min)	2.3	12.8	6.2
Affaiblissement de la pâte (farino.500, UF)	77	51	53
Energie de la pâte (surface d'extensogramme, cm2)	152	132	132
Ratio5 :DW5/DB (ténacité/extensibilité de l'extenso.)	2.8	2.5	2.2
Temps de chute (farine de blé entier, s)	278	386	362
Amylogramme (gélatinisation maximum, UA)	570	1316	1176
Température max. dans la gélatinisation maximum	79.5	90.3	87.8

3.5 Assurance et amélioration de la qualité

Listes des variétés recommandées

Des essais variétaux ont été réalisés pour les principales cultures ensemble avec Agroscope et plusieurs stations d'essai cantonales. Ces données ont servi à l'élaboration des listes des variétés recommandées publiées pour les céréales, le maïs, le colza et le soja.

Conditions de prise en charge et gestion des risques de mycotoxines

Comme les années précédentes, les exigences envers la qualité des céréales et des oléagineux ont été fixées dans les conditions de prise en charge. Ensemble avec les prix indicatifs, ces dernières ont constitué la base pour la commercialisation de la récolte. Le protocole de gestion des risques de mycotoxines fait partie des conditions de prise en charge. Il se compose des trois échelons ci-après :

- Recommandations préventives pour la production et la prise en charge des céréales ;
- Estimation des risques avant la récolte et publication d'un rapport sur la situation ;
- Monitorage après la récolte avec publication des résultats moyen.

Avec ce protocole de gestion des risques et sa mise en œuvre, swiss granum et les partenaires du marché apportent une contribution importante à la sécurité alimentaire des céréales.

Projet de recherche « Liste des variétés de pois protéagineux »

Dans le cadre de ce projet cofinancé par l'OFAG, des variétés de pois protéagineux sont testées dans les conditions bio et PER ainsi que, en complément, des variétés de pois protéagineux de printemps en culture mixte. De plus, une adaptation des essais variétaux aux nouveaux défis comme p. ex. la culture mixte est évaluée. La première année d'essai a été bouclée en 2021 et deux rapports intermédiaires ont été élaborés à l'attention de l'OFAG. Une nouvelle liste des variétés de pois protéagineux de printemps et d'automne recommandées sera établie d'ici la fin 2023. Le projet est accompagné par un groupe de spécialistes. Les résultats de la première année d'essai ont été mis à la disposition de tous les acteurs sur le site web de swiss granum.

Source : Shutterstock

Projet de recherche « Wheat advisor »

Le projet de recherche « Wheat advisor » (teneur en protéine du blé panifiable) cofinancé par l'OFAG s'est poursuivi en collaboration avec Agroscope. Il vise à élaborer des solutions pour améliorer la gestion de la fumure azotée pour la culture de blé d'automne et pour optimiser le choix des variétés à l'échelon régional, afin d'augmenter et/ou de stabiliser leur productivité et leur qualité. Une méthode est élaborée et testée sur la base des résultats pour développer plus avant les recommandations actuelles de variétés. Des essais ont été mis en place et d'autres essais ont été réalisés sur des exploitations agricoles afin de vérifier les images de satellites et de drones nécessaires pour le développement du modèle. Le deuxième rapport intermédiaire a été transmis à l'OFAG pendant l'exercice écoulé. Les résultats avaient été discutés auparavant avec le groupe d'accompagnement et mis à la disposition des partenaires sur le site web de swiss granum.

Projet de recherche « Culture durable de colza »

De nombreux essais montrent qu'il existe des mesures prometteuses pour rendre la culture de colza plus durable, par exemple concernant l'utilisation d'herbicides ou de fongicides. Les résultats n'ont néanmoins guère été utilisés dans la pratique agricole. Dans le cadre de ce projet de recherche cofinancé par l'OFAG, un système de culture utilisant efficacement les ressources est mis en place sur onze exploitations pilotes afin d'utiliser entièrement le potentiel du colza sur le marché indigène. En même temps, la Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires (HAFL) étudie de quel soutien les agriculteurs ont besoin et quels sont les obstacles à la mise en œuvre des mesures. Le groupe de travail a discuté des résultats intermédiaires et du rapport intermédiaire établi à l'attention de l'OFAG lors d'une séance.

Projet de recherche « Healthy Start »

Le projet de recherche « Healthy Start » vise à reconnaître les spores fongiques et à développer une méthode pour leur détection. Concrètement, la présence de spores fongiques dans/sur les semences et dans des

échantillons de sol de champs contaminés et d'essais en pot est analysée par diagnostic moléculaire. L'objectif est de déterminer rapidement et de manière fiable le risque sur un champ. Le comité a décidé de participer au projet pendant l'exercice écoulé et le projet a été initié avec une manifestation de lancement du groupe d'accompagnement.

3.6 Défense des intérêts communs

Prises de position

L'objectif de swiss granum est de veiller à la mise en place de conditions cadres économiques et politiques permettant à la branche indigène des céréales, des oléagineux et des protéagineux de se développer avec succès (cf. chapitre 2.1). Swiss granum a pris position sur des sujets politiques pendant l'exercice écoulé et a défendu les positions communes dans le cadre de huit consultations. Les sujets importants pour la branche ont aussi été défendus envers les autorités fédérales et discutés avec les membres et les partenaires de la branche et des solutions consensuelles ont été recherchées si nécessaire.

Communication

Les tâches de communication de swiss granum comprennent par exemple le travail médiatique, la communication interne ou le développement du site web. Les membres et les partenaires de la branche ont été informés sur les communiqués de presse, les prises de position et d'autres sujets importants. Les données du marché collectées par swiss granum étaient à la disposition de toutes les parties prenantes et pouvaient être consultées sur www.swissgranum.ch. Depuis l'année dernière, tous les documents sur les projets de recherche soutenus par swiss granum sont également disponibles en ligne. En outre, swiss granum a répondu aux sollicitations de la part de l'administration fédérale, des partenaires du marché, des médias ou encore d'étudiant-e-s. Les sollicitations de la part des médias ont notamment fortement augmenté pendant l'exercice écoulé. Les sujets abordés étaient entre autres la situation de la récolte, la guerre en Ukraine et ses répercussions, l'approvisionnement du marché indigène et l'évolution des prix des grandes cultures.

Affiliations / collaborations

Swiss granum est membre de l'association « Stratégie de qualité ». Cette plateforme intersectorielle a accompagné la mise en œuvre de la stratégie de qualité du secteur agroalimentaire suisse « Suisse plus+ » au cours de l'exercice écoulé.

Swiss granum a continué d'assumer la présidence de la plateforme Grandes cultures Suisse (PAG-CH). Le comité a siégé trois fois. Il a notamment organisé la journée nationale des grandes cultures et a décidé de créer une newsletter et de remanier le site web. La PAG-CH est un réseau national servant à l'échange de connaissances et d'informations dans tous les domaines des grandes cutures. Ses 10 membres sont des organisations de la recherche et de la vulgarisation ainsi que des associations sectorielles.

PAG – CH
Plattform Ackerbau - Grandes cultures
www.pag-ch.ch

Recherche	Conseils / Formations	Branche / Associations
Agroscope	Agridea	Centre betteravier suisse (CBS)
Institut de recherche de l'agriculture biologique (FiBL)	Forum La Vulg Suisse (FVS)	Swisspatat
Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires (HAFL)	Forum Ackerbau	Swiss granum
	Groupe Culture Romandie	

Enfin, swiss granum a participé à plusieurs séances de la commission « Oléagineux » de la FSPC, de swisssem et de Bio Suisse. Nous avons aussi travaillé étroitement avec Agroscope, notamment pour la mise en œuvre des essais variétaux.

En tant que cadre, le directeur de swiss granum est membre de l'organisation de l'approvisionnement économique du pays (domaine alimentation, production et échelon de transformation 1 SPET). Il représente aussi swiss granum dans le groupe spécialisé Données et analyses de l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays (OFAE).

3.7 Encaissement des cotisations de la branche

Depuis 2001, swiss granum s'occupe de l'encaissement à titre fiduciaire de toutes les cotisations de la branche prélevées sur les céréales, les oléagineux et les protéagineux. Les cotisations sur les céréales et les protéagineux ont été prélevées auprès d'environ 180 premiers intervenants, alors que celles sur les oléagineux sont prélevées par les huileries. Pendant l'exercice écoulé, soit sur la récolte 2020, onze cotisations différentes de sept organisations au total ont été prélevées par le système d'encaissement.

4 Mandats

4.1 Association Pain suisse

Organisation et financement

La réorganisation de l'association s'est achevée en 2019. L'Association Pain suisse (ASP) compte dix membres répartis dans les groupes ci-dessous (nombre de membres entre parenthèses).

- Groupe « Production » (1),
- Groupe « Moulins » (1),
- Groupe « Transformateurs, y compris commerce de détail » (8).

Les fonds propres de l'association Pain suisse sont assurés pour un tiers par chacun des trois groupes membres depuis 2020. Rappelons que les mesures de communication mises en œuvre avec ces moyens sont cofinancées jusqu'à au maximum 50% des coûts imputable dans le cadre de la promotion des ventes des produits agricoles. En collaboration avec les agences, le secrétariat de swiss granum a conçu et a réalisé les mesures de communication sur mandat du comité de l'association, lequel a accompagné la réalisation des mesures.

Communication marketing pour « Pain suisse »

L'orientation de la communication pendant les quatre années précédentes a été examinée fin 2019 / début 2020 en vue de la réorganisation et divers constats ont été faits sur la mise en œuvre des mesures de communication jusque-là. Le comité a décidé d'affiner la stratégie de communication et de lancer une nouvelle stratégie de marque en parallèle. Suite à cette décision, la communication de l'association ne s'est plus limitée à une pure stratégie de contenu, mais elle a été complétée par une vaste campagne appelée en partie à la remplacer. Il s'en est suivi un transfert des moyens dès 2021, à savoir que plus de moyens ont été investis pour accroître la visibilité. Cela a notamment servi au positionnement de la marque « Pain suisse » développée également en 2021. Il s'est ensuivi une définition de la marque, y compris CI/CD, un enregistrement dans le registre des marques, un contrôle de sécurité avec accès au site web pour les partenaires du marché et le développement d'une plateforme de marque pour proposer aux partenaires le long de la filière des solutions conformes à la CI/CD et faciles à utiliser. La marque a pu être lancée en août 2021.

Source : Association Pain suisse

L'APS a prévu une vaste campagne de communication après le lancement de la marque afin de faire connaître cette dernière auprès du groupe cible des personnes de 15 à 65 ans et d'en assurer la reconnaissance. Sur la base des données sur les utilisateurs de médias et sur le comportement des consommatrices et consommateurs suisses, il a été possible de déterminer une corrélation temporelle entre la consommation quotidienne de pain et l'utilisation de la radio. Au moyen de spots et de sponsorings à la radio (spots sur des chaînes privées en Suisse occidentale et en Suisse alémanique et sponsoring d'émissions météo sur les chaînes publiques en Suisse occidentale et en Suisse alémanique), l'ASP a veillé à être présente auprès des

consommatrices et consommateurs lorsqu'elles et ils pensent à leur alimentation. Le produit « pain suisse » ne doit pas être « enseigné » et est compris après une seule nomination. Cette chance doit être mise à profit et être soutenue par le média rapide qu'est la radio. La série de spots radio (20 spots) avec une expression adéquate et surprenante tournant autour du pain, y compris résolution « pain suisse » pour la Suisse occidentale et la Suisse alémanique, visait à surprendre et à amuser les consommatrices et consommateurs (stratégie média par pulsations) avec de nouvelles histoires d'octobre 2021 à juin 2022. La campagne radiophonique a été accompagnée par une campagne numérique afin de diriger aussi rapidement que possible les utilisatrices et utilisateurs sur le site painsuisse.ch par un deuxième canal. La stratégie permet une utilisation à long terme et un élargissement des messages ces prochaines années. Comme les années précédentes, des travaux de développement et d'entretien du site web et des plateformes sur les réseaux sociaux ont été effectués. Les actrices et acteurs et les professions de la filière, les connaissances sur les céréales et le pain, les recettes ainsi que la « bonne manière » d'utiliser le pain étaient placés au centre. Des protagonistes de la filière, leurs histoires et leurs passions ont été présentées dans des vidéos et des articles ou sur des photos. Les histoires en découlant véhiculaient toujours les valeurs du pain suisse et montraient l'importance de toute la filière, de la provenance régionale, de la durabilité et de la qualité. Afin d'avoir une efficacité maximale, ces productions ont débouché sur divers formats destinés tant au site web qu'aux réseaux sociaux et à la newsletter.

Un test d'utilisation et une analyse du site web ont, de plus, été réalisés en été 2021 pour voir si le site web répondait à toutes les exigences techniques et liées à l'utilisation actuelles et futures. L'implémentation des nouveaux éléments de la marque a également été analysée afin de capitaliser au mieux l'investissement dans la marque (uniformité, reconnaissance, etc.). Ces travaux ont débouché sur des recommandations d'optimisation qui ont été classées par ordre de priorité et mises en œuvre sur la base d'aspects économiques. Les mesures élaborées visent à faciliter la visite du site ainsi que la consommation des contenus, à augmenter la durée de la visite et à rendre plus attrayant le partage de contenus. D'autre part, l'accessibilité des contenus lors de recherches pertinentes p. ex. sur Google doit être améliorée en tenant mieux compte des critères d'optimisation des moteurs de recherche. En fin de compte, cela doit permettre de diriger plus d'utilisatrices et d'utilisateurs vers le site web pour consommer les contenus optimisés.

4.2 Association Huile de colza suisse

Organisation et financement

L'Association Huile de colza suisse (ACS) compte neuf membres issus de toute la filière : producteurs, huileries et détaillants/grossistes. Les fonds propres pour la communication marketing proviennent d'une cotisation sur les quantités récoltées liée aux produits. Rappelons que les mesures de communication réalisées avec ces fonds sont cofinancées jusqu'à hauteur d'au maximum 50% des coûts imputables dans le cadre de la promotion des ventes des produits agricoles. Le secrétariat de swiss granum a conçu et réalisé les mesures de communication sur mandat du comité de l'association, lequel a accompagné la mise en œuvre des mesures.

Communication marketing pour « Huile de colza suisse »

La stratégie publicitaire développée avec le comité en 2020 a été adaptée aux mesures définies pendant l'exercice écoulé. La nouvelle campagne générale en découlant a été présentée pour la première fois avec deux spots à la télévision (média à large audience) ainsi qu'en ligne en 2021. La télévision comme média principal permet d'apporter plus d'émotions dans la campagne. Divers formats ont été utilisés sur les réseaux Programmatic, Invibes (restauration) et Goldbach Best of Family et un concours a été proposé sur les display ads classiques pour attirer les visiteuses et visiteurs sur le nouveau site www.colza.ch. La stratégie publicitaire a été complétée par un nouvel univers visuel mettant en scène le quotidien des utilisatrices et utilisateurs d'huile de colza.

Source : Association Huile de colza suisse

À côté de la nouvelle campagne générale, la campagne de Suisse Garantie a été complétée avec un nouveau sujet en 2021. L'huile de colza suisse fait à présent partie de la campagne d'affichage « L'essentiel est invisible pour les yeux ».

Le site web et la brochure visant à donner des informations détaillées ont été remaniés et complétés au niveau du contenu et du graphisme. Le site www.colza.ch a été entièrement redessiné, réécrit et repensé techniquement en 2021. Les contenus ont été classés par ordre de priorité au moyen d'une analyse SEO. Le site web inspirant place les questions du grand public au centre et propose des informations intéressantes sur l'huile de colza suisse. Quant à la brochure, elle a été raccourcie et remaniée pour accroître l'aspect publicitaire. Les principaux points sur l'huile de colza suisse sont résumés en « 7 bonnes raisons » de consommer de l'huile de colza suisse.

7 bonnes raisons de choisir l'huile de colza suisse

1 BONNE POUR **LE BIEN-ÊTRE**
Les experts en nutrition recommandent l'huile de colza pour son excellente composition en acides gras et sa vitamine E.

2 BONNE POUR **TOUS LES PLATS**
Cuisine froide, chaude ou à très haute température, l'huile de colza est le bon choix pour tous les types de préparations.

3 BONNE POUR **LE GOÛT**
L'huile de colza est également très prisée dans la gastronomie suisse – notamment pour sa haute qualité répondant aux directives « Suisse Garantie ».

4 BONNE POUR **L'ÉCONOMIE SUISSE**
Toute la chaîne de production de l'huile de colza, y compris le pressage dans trois grandes huileries et de nombreux petits moulins, est localisée en Suisse.

5 BONNE POUR **LA CONSCIENCE**
Semences certifiées, aucun solvant chimique, aucun génie génétique : l'huile de colza suisse est un produit naturel et pur offrant une parfaite traçabilité jusqu'au champ du paysan.

6 BONNE POUR **LES SOLS SUISSES**
La plante de colza ameublit les sols ; cultivée en alternance avec des céréales, elle contribue à un plus haut rendement en grains.

7 BONNE POUR **LES ABEILLES**
Les champs de colza en fleur offrent aux abeilles une nourriture bienvenue ; d'autres insectes et petits animaux profitent également de cette culture.

Pour en savoir plus, consultez le site colza.ch ou appelez-nous au 031 385 72 78

Source : Association Huile de colza suisse

Les travaux en lien avec l'étude de durabilité « Huile de colza suisse » ont été terminés en 2021 et détaillés dans un rapport à l'attention de l'OFAG. Les résultats montrent des tendances claires et positives en faveur de l'huile alimentaire indigène, mais doivent encore être approfondis avant de pouvoir être communiqués envers le grand public. Ces travaux ont été lancés en 2021 et se poursuivent en 2022. Les premiers résultats ont été présentés à un groupe d'experts lors de la Journée de la qualité de swiss granum.

5 Statistique

5.1 Surfaces de production

Surfaces de production des céréales panifiables et autres céréales alimentaires (ha)

Culture	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021 *
Blé panifiable[1]	76’298	75’654	75’443	75’541	75’713	73’619	68’509	71’921
dont Bio	-	-	4’353	4’840	5’391	6’185	6’799	7’178
dont semé en automne	72’170	73’702	74’486	74’386	74’706	72’741	66’305	70’772
dont semé au printemps	4’128	1’952	957	1’155	1’007	878	2’205	1’149
Epeautre	3’628	3’985	4’607	4’978	5’367	5’692	5’933	6’650
dont Bio	-	-	1’136	1’190	1’373	1’394	1’532	1’835
Seigle	1’924	1’928	1’985	2’004	1’855	1’905	1’798	1’824
dont Bio	-	-	311	341	406	552	500	437
Amidonnier, engrain	-	-	134	153	284	430	330	199
dont Bio	-	-	56	85	119	168	176	141
Méteil de céréales panifiables	-	-	24	12	34	38	38	42
dont Bio	-	-	5	3	5	14	5	15
Céréales panifiables	**81’988**	**81’731**	**82’308**	**82’924**	**83’253**	**81’684**	**76’608**	**80’636**
dont Bio	**-**	**-**	**5’860**	**6’458**	**7’294**	**8’313**	**9’012**	**9’606**
Blé dur	-	-	-	-	-	-	600	800
dont Bio	-	-	-	-	-	-	-	50
Sarrasin	-	-	43	50	41	50	76	81
dont Bio	-	-	18	30	18	23	55	57
Millet	-	-	72	186	233	311	240	283
dont Bio	-	-	63	177	215	301	232	273
Quinoa	-	-	-	-	-	66	26	41
dont Bio	-	-	-	-	-	27	19	16
Riz	-	-	83	77	89	90	90	62
dont Bio	-	-	0	0	1	6	3	38
Autres céréales alimentaires	**-**	**-**	**198**	**313**	**363**	**518**	**1’032**	**1’267**
dont Bio	**-**	**-**	**81**	**207**	**233**	**357**	**309**	**434**

* provisoire
[1] Classes Top, I, II, III et biscuit

Source : Office fédéral de la statistique (OFS), enquêtes sur les structures agricoles / Agristat USP sur mandat de swiss granum

Surfaces de production des céréales fourragères, oléagineux et protéagineux (ha)

Culture	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021 *
Blé fourrager[1]	8’344	8’309	8’276	6’377	6’612	6’715	9’613	9’713
dont Bio	-	-	337	616	843	976	913	930
Orge	27’125	28’548	28’641	28’088	27’897	26’853	27’808	28’008
dont Bio	-	-	984	1’160	1’109	1’058	1’162	1’258
dont semé en automne	25’682	27’248	27’380	27’078	26’935	25’929	26’728	26’995
dont semé au printemps	1’443	1’300	1’261	1’010	963	925	1’080	1’012
Avoine	1’590	1’587	1’684	1’899	1’628	1’713	1’793	1’918
dont Bio	-	-	355	451	414	569	635	720
Triticale	8’269	8’252	8’721	8’523	7’960	7’683	7’457	7’425
dont Bio	-	-	531	688	731	605	551	566
Méteil de céréales fourragères	182	196	221	245	222	266	256	213
dont Bio	-	-	61	97	112	111	92	72
Maïs grain[2]	15’713	12’564	14’166	15’192	13’794	16’015	19’972	12’500
dont Bio	-	-	732	1’182	1’692	2’138	2’580	1’800
Céréales fourragères	**61’223**	**59’456**	**61’709**	**60’323**	**58’113**	**59’245**	**66’899**	**59’777**
dont Bio	**-**	**-**	**3’000**	**4’193**	**4’902**	**5’458**	**5’933**	**5’346**
Pois protéagineux	3’759	4’355	4’553	4’109	3’891	3’550	3’573	3’436
dont Bio	-	-	426	514	535	478	420	436
Féverole	493	556	646	1’039	1’003	1’002	957	722
dont Bio	-	-	273	556	609	609	559	409
Lupins	77	105	115	115	163	162	210	304
dont Bio	-	-	8	10	35	57	80	117
Autres protéagineux	-	-	676	815	852	779	814	1’022
dont Bio	-	-	412	502	527	459	502	612
Protéagineux	**4’329**	**5’016**	**5’990**	**6’078**	**5’910**	**5’492**	**5’554**	**5’484**
dont Bio	**-**	**-**	**1’119**	**1’583**	**1’706**	**1’603**	**1’561**	**1’574**
Colza	23’184	23’432	20’979	20’419	22’811	22’697	24’509	24’970
dont Bio	-	-	281	332	327	349	362	460
Tournesol	3’957	4’568	4’885	5’258	5’386	5’903	4’504	4’818
dont Bio	-	-	162	212	224	288	353	514
Soja	1’496	1’719	1’765	1’695	1’801	1’721	2’032	2’240
dont Bio	-	-	384	284	307	444	744	925
Autres oléagineux	182	172	206	243	304	298	269	381
dont Bio	-	-	93	121	173	185	138	196
Oléagineux	**28’819**	**29’891**	**27’835**	**27’615**	**30’303**	**30’620**	**31’314**	**32’409**
dont Bio	**-**	**-**	**920**	**949**	**1’031**	**1’266**	**1’597**	**2’095**

* provisoire
[1] Blé fourrager selon la liste des variétés recommandées
[2] Surface effectivement récoltée comme maïs grain (correction en 2013, 2015, 2016, 2018, 2020, 2021)

Source : Office fédéral de la statistique, relevés structurels agricoles / Statistiques agristat USP élaborées sur mandat de swiss granum

5.2 Production indigène et transformation

Production utilisable de céréales panifiables et autres céréales alimentaires (t)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Blé panifiable [1]	387'617	292'937	414'187	384'394	388'444	385'335	282'249
dont Bio	-	-	-	-	-	26'273	20'642
Epeautre	12'947	12'100	19'196	20'450	21'350	22'368	16'894
dont Bio	-	-	-	-	-	3'983	3'978
Seigle	11'179	7'831	11'325	9'654	9'300	8'998	4'023
dont Bio	-	-	-	-	-	1'570	218
Amidonnier, engrain	249	405	620	1'110	1'593	1'145	726
dont Bio	-	-	-	-	-	550	499
Méteil de céréales panifiables	172	102	73	180	217	205	187
dont Bio	-	-	-	-	-	18	84
Céréales panifiables (propre à la panification)	**412'164**	**313'375**	**445'401**	**415'788**	**420'904**	**418'051**	**304'079**
dont Bio	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**32'394**	**25'421**
Blé dur	-	-	-	-	-	2'663	532
dont Bio	-	-	-	-	-	-	26
Sarrasin	-	82	92	87	205	322	104
dont Bio	-	-	-	-	-	167	149
Millet	132	152	772	891	1'469	801	413
dont Bio	-	-	-	-	-	756	389
Quinoa	-	-	-	-	162	66	109
dont Bio	-	-	-	-	-	43	37
Riz	-	400	367	433	438	437	415
dont Bio	-	-	-	-	-	12	6
Orge à usage alimentaire	-	458	469	372	307	898	985
dont Bio	-	-	-	-	-	130	234
Avoine à usage alimentaire	-	561	1'080	1'135	2'962	2'400	2'060
dont Bio	-	-	-	-	-	423	1'664
Maïs à usage alimentaire	-	499	828	600	600	800	500
dont Bio	-	-	-	-	-	-	-
Autres céréales alimentaires	**132**	**2'152**	**3'608**	**3'518**	**6'143**	**8'387**	**4'618**
dont Bio	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**1'531**	**2'479**

* provisoire
[1] sans quantité déclassée selon FSPC

Source : Statistiques Agristat USP élaborées sur mandat de swiss granum

Production utilisable de céréales fourragères et de protéagineux (t)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Blé fourrager	108'622	63'802	79'514	74'080	68'712	98'850	139'947
dont Bio	-	-	-	-	-	5'400	6'137
dont blé panifiable (déclassé) [1]	53'067		22'038	22'905	22'256	20'965	0
dont blé panifiable, impropre à la panification (p. ex. grains germés) [2]	1'103	25'800	12'863	10'550	4'465	12'192	89'083
dont blé fourrager [3]	54'452	38'002	44'613	40'625	41'991	65'693	50'864
Autres céréales panifiables (impropre à la panification)	1'013	1'370	823	337	1'770	1'044	6'099
dont Bio	-	-	-	-	-	7	1'485
Orge	193'737	154'776	201'279	176'939	184'663	187'098	164'838
dont Bio	-	-	-	-	-	5'159	4'740
Avoine	7'001	5'734	8'377	6'237	5'933	5'700	4'564
dont Bio	-	-	-	-	-	2'111	553
Triticale	48'270	34'592	49'933	46'029	44'808	45'398	36'588
dont Bio	-	-	-	-	-	2'400	2'451
Méteil de céréales fourragères	1'127	935	1'293	1'120	1'349	1'358	645
dont Bio	-	-	-	-	-	532	168
Maïs grain [4]	112'529	143'373	161'133	133'741	173'515	218'380	97'660
dont Bio	-	-	-	-	-	21'232	12'163
Céréales fourragères	**472'299**	**404'582**	**502'352**	**438'483**	**480'750**	**557'828**	**450'341**
dont Bio	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**36'841**	**27'697**
Pois protéagineux	15'033	9'021	14'361	12'479	12'838	10'171	7'847
dont Bio	-	-	-	-	-	719	835
Féverole	1'472	1'691	3'024	2'614	3'163	1'930	1'597
dont Bio	-	-	-	-	-	823	809
Lupins	311	224	358	469	550	500	619
dont Bio	-	-	-	-	-	112	198
Méteil de céréales	-	1'733	3'204	2'343	2'142	2'877	2'906
dont Bio	-	-	-	-	-	1'681	1'554
Lentilles	-	80	94	110	136	132	178
dont Bio	-	-	-	-	-	54	65
Protéagineux	**16'816**	**12'749**	**21'041**	**18'015**	**18'829**	**15'610**	**13'147**
dont Bio	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**3'389**	**3'461**

* provisoire
[1] quantité déclassée selon FSPC
[2] peut aussi contenir du blé fourrager issu de zones de blé panifiable (p.ex. du blé Spontan en 2020)
[3] dès 2017 aucune correction sur la base des semences
[4] Les rendements du maïs grain des années 2011 à 2015 ont été révisés au mois de décembre 2016.

Source : Statistiques Agristat USP élaborées sur mandat de swiss granum

Production utilisable d'oléagineux (t)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Colza	87'004	71'900	77'612	77'478	67'843	88'083	77'073
dont Bio	-	-	-	-	-	520	453
dont HOLL-Colza	23'750	17'650	15'000	25'300	19'800	30'035	26'967
Tournesol	9'789	13'000	16'449	16'513	17'700	12'293	11'142
dont Bio	225	462	562	450	400	751	683
dont High Oleic (y.c. Bio)	5'297	8'784	9'074	10'011	11'331	7'151	7'353
Soja	4'054	4'500	5'642	3'740	5'350	5'247	5'318
dont Bio	-	-	-	-	-	1'500	1'921
dont produits alimentaires (Bio)	-	-	-	-	-	729	1'091
Autres oléagineux (par ex. lin, courges) [1]	333	352	492	494	486	457	447
dont Bio	-	-	-	-	-	196	213
Oléagineux	**101'180**	**89'752**	**100'195**	**98'225**	**91'379**	**106'080**	**93'980**
dont Bio	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**2'967**	**3'270**

* provisoire [1] dès 2016 y compris pavot, carthame et caméline

Source : Statistiques Agristat USP élaborées sur mandat de swiss granum

Production utilisable de semences (t)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Semences de céréales panifiables	16'125	15'332	15'938	15'660	15'628	16'526	14'047
Semences de blé panifiable	14'987	14'231	14'555	14'152	14'151	14'882	12'650
dont blé d'hiver	14'498	13'754	14'104	13'734	13'350	14'027	11'923
dont blé d'été	489	477	451	418	801	855	727
Semences d'autres céréales panifiables	1'138	1'101	1'383	1'508	1'477	1'644	1'397
dont épeautre	828	807	1'086	1'139	1'193	1'247	1'060
dont seigle	310	294	297	369	284	291	247
dont blé dur	-	-	-	-	-	106	90
Semences de céréales fourragères	8'239	7'970	8'060	7'519	8'470	8'764	7'525
Semences de blé fourrager	1'251	1'250	1'299	1'173	1'629	1'919	1'631
Semences d'autres céréales fourragères	6'988	6'720	6'761	6'346	6'841	6'845	5'894
dont orge	4'105	3'789	4'024	3'637	4'126	4'054	3'445
dont orge d'hiver	3'868	3'596	3'784	3'389	3'875	3'777	3'210
dont orge d'été	237	193	240	248	251	277	235
dont avoine	771	811	753	884	751	805	684
dont triticale	1'641	1'586	1'491	1'313	1'452	1'474	1'253
dont maïs grain	471	534	493	512	512	512	512
Semences protéagineux	-	-	-	-	471	471	400
Semences pois blancs	-	-	-	-	471	471	400
Semences oléagineux	-	-	131	131	147	147	257
Semences soja	-	-	131	131	147	147	257
Semences	**24'364**	**23'302**	**24'129**	**23'310**	**24'716**	**25'908**	**22'229**

* provisoire
Source : Statistiques Agristat USP élaborées sur mandat de swiss granum

Transformation de céréales panifiables en Suisse (t)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Céréales panifiables indigènes	414’122	392’385	382’406	388’142	378’063	393’795	396’333	418’184	398’166
Céréales panifiables étrangères	61’881	73’602	82’694	70’913	87’373	64’514	65’256	59’910	67’472
Mouture totale	**476’003**	**465’987**	**456’100**	**459’054**	**465’436**	**458’309**	**461’589**	**478’094**	**465’638**
Farine blanche	214’175	208’074	209’570	213’037	215’625	214’780	220’755	227’399	206’317
Farine mi-blanche	99’057	96’918	94’137	90’754	89’935	88’494	88’793	90’468	89’853
Farine bise	30’534	29’827	29’518	27’386	26’771	26’380	26’248	25’027	25’494
Farine spéciale	31’853	34’217	34’830	33’563	32’854	32’911	31’196	34’950	46’561
Total farine produite	**384’922**	**369’035**	**368’055**	**364’739**	**365’184**	**362’565**	**366’992**	**377’844**	**368’225**

Source : Fédération des meuniers suisses

Utilisation de l’huile de colza indigène (t)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Huile alimentaire pure, raffinée, récipients ≤ 3 l.	6’364	7’122	9’467	9’352	8’876	8’588	7’944	7’851	9’634	6’240
en mélange, récipients ≤ 3 l.	1’510	1’473	1’738	1’805	1’904	1’800	1’566	1’504	2’480	2’511
pure, raffinée, récipients > 3 l.	8’146	10’185	11’459	11’673	12’237	16’534	20’452	19’830	20’877	21’317
en mélange, récipients > 3 l.	756	311	361	2’168	2’229	496	2’889	3’345	3’021	3’772
autres types d‘utilisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total huile alimentaire	**16’776**	**19’091**	**23’025**	**25’000**	**25’246**	**27’418**	**32’851**	**32’530**	**36’012**	**33’840**
Dans les graisses alimentaires et margarines	15’716	12’184	9’776	9’220	9’237	9’380	4’518	6’311	6’021	6’098
Total	**32’492**	**31’275**	**32’801**	**34’222**	**34’483**	**36’798**	**37’369**	**38’841**	**42’033**	**39’938**
Importations	3’804	2’321	539	-	2’539	4’595	4’952	8’361	13’599	*
Production indigène	**26’688**	**28’954**	**32’262**	**34’220**	**31’944**	**32’203**	**32’417**	**30’480**	**28’434**	**-**

* Chiffre non disponible pour des raisons techniques

Source : SwissOlio

Production de tourteaux (tourteaux et farine de tourteaux) (t)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Soja	7’799	6’700	3’188	1’140	1’724	1’371	1’396	675	152	159	134
Colza indigène alimentaire	43’711	43’128	42’969	46’890	52’091	47’538	47’035	46’441	46’547	43’176	47’717
Colza importé alimentaire	971	1’497	3’017	4’070	-	-	-	783	3’573	3’328	3’077
Lin (farine de tourteaux)	149	151	208	157	-	13	-	-	-	-	-
Tournesol	7’818	8’361	5’663	5’316	5’699	6’382	7’387	9’355	10’381	9’340	7’247
Divers aliments fourragers (BIO)	44	-	30	25	24	143	406	100	329	171	171
Total tourteaux de pressage	**60’492**	**59’837**	**55’076**	**57’596**	**59’538**	**55’447**	**56’224**	**57’354**	**60’982**	**56’174**	**58’345**

Le colza MPR et les quantités affouragées directement ne sont pas pris en compte.

Source : SwissOlio

5.3 Prix

Prix indicatifs des céréales panifiables (CHF/dt)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2022
	Prix ind. « ré-colte »	Prix ind. « ré-colte »	Prix ind. « ré-colte »	Prix ind. « ré-colte »	Prix ind. « ré-colte »	Prix ind. « ré-colte »	Prix ind. « ré-colte »	Prix ind. « ré-colte »	Prix ind. « ré-colte »	Prix ind. « ré-colte »	Prix ind. « ré-colte »
Blé TOP	Pas de prix indicatifs « ré-colte » 2013	52.00	52.00	52.00	52.00	52.00	52.00	52.00	52.00	57.00	58.50
Blé I		50.00	50.00	50.00	50.00	50.00	50.00	50.00	50.00	54.00	55.50
Blé II		49.00	49.00	49.00	49.00	49.00	49.00	49.00	49.00	52.00	53.00
Blé III		45.00	45.00	45.00	45.00	-	-	-	-	-	-
Blé Biscuit		49.00	49.00	49.00	49.00	49.00	49.00	49.00	49.00	52.00	53.00
Seigle		40.00	40.00	40.00	40.00	40.00	40.00	40.00	40.00	44.00	44.00
Epeautre type A		56.00	56.00	56.00	56.00	56.00	56.00	56.00	58.00	62.00	62.00

Définition prix indicatif
Prix indicatif « récolte » resp. « après récolte » pour les céréales panifiables, départ centre collecteur, répondant aux conditions de prise en charge de swiss granum.

Prix indicatifs des céréales fourragères et des protéagineux (CHF/dt)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Blé fourrager	36.50	36.50	36.50	36.50	36.50	36.50	36.50	36.50	36.50	36.50	36.50	39.50
Orge	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50	37.50
Triticale	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50	37.50
Avoine	30.50	30.50	30.50	30.50	30.50	30.50	30.50	30.50	30.50	30.50	30.50	33.50
Maïs grains	36.50	36.50	36.50	36.50	36.50	36.50	36.50	36.50	36.50	36.50	36.50	39.50
Pois protéagineux	37.00	37.00	37.00	37.00	37.00	37.00	37.00	37.00	37.00	37.00	37.00	40.00
Féverole	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50	37.50
Lupin blanc	42.50	42.50	42.50	42.50	42.50	42.50	42.50	42.50	42.50	42.50	42.50	45.50

Définition prix indicatif
Prix indicatif - producteurs pour une marchandise livrée au centre collecteur, réceptionnée, nettoyée, si nécessaire séchée et répondant aux conditions de prise en charge (TVA incluse).

Prix à la production de colza et soja fourrager récolte 2022 (secteur des huiles alimentaires) *

Etat en août 2022	Colza classique			HOLL-Colza			Soja fourrager		
Ø Prix de l'huile (CHF/100 kg d'huile)		347.50			369.50		Pour le soja fourrager, en concertation avec les principaux acheteurs, une fourchette de prix est publiée.		
Ø Prix des tourteaux (CHF/100 kg)		33.00			33.00				
Rendement en huile (%)		37%			37%				
Rendement en tourteaux (%)		58%			58%				
Produit de vente de l'huile		128.58			135.72				
Produit de vente des tourteaux		19.14			19.14				
Total produit des ventes		**147.72**			**155.86**				
Frais de transformation [1]	-	26.25			26.25				
Cotisations producteurs [2]	-	0.62			0.62			0.12	
Contribution producteurs au Pool oléagineux [3]	-	0.80			0.80				
Soutien à la transformation du Pool oléagineux	+	0.00			0.00				
Prix graines, franco huilerie		**120.05**			**128.19**				
Frais de stockage, transport, financement, commercialisation	5.00	jusqu'à	8.00	5.00	jusqu'à	8.00			
Prix payé au producteur (CHF/100kg) [4]	**112.05**	**jusqu'à**	**115.05**	**120.19**	**jusqu'à**	**123.19**	**62.00**	**jusqu'à**	**67.00**
Ø Prix payé au producteur (CHF/100kg)		**113.55**			**121.70**				

[1] y compris frais d'administration Suisse Garantie
[2] Cotisations producteurs (CHF/dt) : FSPC 0.055, USP 0.02, swiss granum 0.045, Association huile de colza suisse 0.50
Contribution du premier échelon de transformation (ne fait pas partie de ce schéma de prix) (CHF/dt) : swiss granum 0.045, Association huile de colza suisse 0.10
[3] Contribution producteurs au Pool oléagineux - FSPC (CHF/dt) : 0.80
Cotisation du premier échelon de transformation (ne fait pas partie de ce schéma de prix) (CHF/dt) : 0.40
[4] Le prix payé au producteur est un prix départ centre collecteur, duquel il faut encore déduire les frais d'entrée. Le prix définitif ne sera connu qu'après la commercialisation complète de la récolte (moyenne de la quantité x prix pendant toute la période de commercialisation).
* Les recettes réelles du marché peuvent varier en fonction du moment de la commercialisation et des contrats individuels entre les partenaires de marché.

Source : swiss granum avec des chiffres de SwissOlios

Prix à la production de tournesol récolte 2022 (secteur des huiles alimentaires) *

Etat en août 2022	Tournesol			Tournesol HO		
Ø Prix de l'huile (CHF/100 kg d'huile)		339.50			387.50	
Ø Prix des tourteaux (CHF/100 kg)		33.00			33.00	
Rendement en huile (%)		34%			34%	
Rendement en tourteaux (%)		51%			51%	
Produit de vente de l'huile		115.43			131.75	
Produit de vente des tourteaux		16.83			16.83	
Total produit des ventes		**132.26**			**148.58**	
Frais de transformation [1]		26.25			26.25	
Cotisations producteurs [2]		0.12			0.12	
Contribution producteurs au Pool oléagineux [3]		0.80			0.80	
Soutien à la transformation du Pool oléagineux		9.00			7.00	
Prix graines, franco huilerie		**114.09**			**128.41**	
Frais de stockage, transport, financement, commercialisation	6.00	jusqu'à	9.00	6.00	jusqu'à	9.00
Prix payé au producteur (CHF/100kg, TVA de 2.5% incluse) [4]	**105.09**	**jusqu'à**	**108.09**	**119.41**	**jusqu'à**	**122.41**
Ø Prix payé au producteur (CHF/100kg, TVA de 2.5% incluse)		**106.60**			**120.90**	

[1] y compris frais d'administration Suisse Garantie
[2] Cotisations producteurs (CHF/dt) : FSPC 0.055, USP 0.02, swiss granum 0.045, Association huile de colza suisse 0.50
Contribution du premier échelon de transformation (ne fait pas partie de ce schéma de prix) (CHF/dt) : swiss granum 0.045, Association huile de colza suisse 0.10
[3] Contribution producteurs au Pool oléagineux - FSPC (CHF/dt) : 0.80
Cotisation du premier échelon de transformation (ne fait pas partie de ce schéma de prix) (CHF/dt) : 0.40
[4] Le prix payé au producteur est un prix départ centre collecteur, duquel il faut encore déduire les frais d'entrée. Le prix définitif ne sera connu qu'après la commercialisation complète de la récolte (moyenne de la quantité x prix pendant toute la période de commercialisation).
* Les recettes réelles du marché peuvent varier en fonction du moment de la commercialisation et des contrats individuels entre les partenaires de marché.

Source : swiss granum avec des chiffres de SwissOlio

Évolution des prix à la production moyens des oléagineux (CHF/dt) *

	Récolte 2015	Récolte 2016	Récolte 2017	Récolte 2018	Récolte 2019	Récolte 2020	Récolte 2021	Récolte 2022
Colza classique	73.05	75.95	75.20	75.40	76.50	77.95	93.15	113.55
Colza HOLL	-	-	-	-	-	85.00	100.55	121.70
Tournesol	78.35	78.50	78.00	77.65	76.30	77.30	90.10	106.60
Tournesol HO	84.30	82.10	80.75	83.10	83.80	81.80	91.50	120.90

* Les recettes réelles du marché peuvent varier en fonction du moment de la commercialisation et des contrats individuels entre les partenaires de marché.

Source : swiss granum avec des chiffres de SwissOlio

5.4 Qualité

Blé panifiable par classe en t et %

Classe	2016		2017		2018		2019		2020		2021 *	
	t	%	t	%	t	%	t	%	t	%	t	%
TOP	127’428	43.5	195’874	47.5	196’972	51.2	193’834	49.9	203’613	52.8	154’103	54.6
Classe I	119’518	40.8	156’112	37.9	138’346	36.0	135’955	35.0	123’515	32.1	75’526	26.8
Classe II	42’769	14.6	56’171	13.6	44’188	11.5	55’159	14.2	54’956	14.3	51’733	18.3
Classe III	2’343	0.8	0	0.0	0.0	0.0	0.00	0.00	0.00	0.0	0.00	0.0
Biscuit	879	0.3	3’819	0.9	4’889	1.3	3’496	0.9	3’251	0.8	888	0.3
Blé panifiable	**292’937**		**411’975**		**384’394**		**388’444**		**385’335**		**282’249**	

Résultats du programme d’analyse des mycotoxines pour le maïs-grain de swiss granum

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d‘échantillons analysés	45	44	37	35	42	37	36	47	42	39	48	33
Echantillons < 0.2 mg DON/kg	2%	0%	3%	20%	0%	51%	3%	27%	74%	0%	6%	6%
n =	1	0	1	7	0	19	1	13	31	0	3	2
Echantillons 0.2 - 1.0 mg DON/kg	62%	89%	57%	63%	48%	43%	55%	67%	26%	41%	92%	91%
n =	28	39	21	22	20	16	20	31	11	16	44	30
Echantillons > 1.0 mg DON/kg	36%	11%	40%	17%	52%	6%	39%	6%	0%	59%	2%	3%
n =	16	5	15	6	22	2	14	3	0	23	1	1

n > 0 s'entend nombre d’échantillons avec une teneur en DON supérieure à la limite de détection (0.2 mg/kg)

Résultats du programme d’analyse des mycotoxines pour les céréales fourragères de swiss granum

	Année et nombre d’échantillons analysés		< 0.2 mg DON/kg		0.2 - 0.5 mg DON/kg		0.5 - 1.0 mg DON/kg		> 1.0 mg DON/kg	
			%	n	%	n	%	n	%	n
Orge	2021	45	65	29	33	15	2	1	0	0
	2020	49	96	47	4	2	0	0	0	0
	2019	52	36	18	50	25	12	6	2	1
	2018	48	83	40	15	7	2	1	0	0
	2017	50	30	15	66	33	2	1	2	1
	2016	44	41	18	45	20	14	6	0	0
	2015	50	74	37	24	12	2	1	0	0
Triticale	2021	39	10	4	36	14	39	15	15	6
	2020	43	81	35	18	8	0	0	0	0
	2019	40	8	3	47	19	25	10	20	8
	2018	41	25	10	66	27	7	3	2	1
	2017	42	24	10	45	19	24	10	7	3
	2016	42	12	5	31	13	43	18	14	6
	2015	40	55	22	43	17	0	0	2	1

n > 0 s'entend nombre d’échantillons avec une teneur en DON supérieure à la limite de détection (0.2 mg/kg)

Résultats du programme d‘analyse des mycotoxines pour les céréales panifiables de swiss granum

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d‘échantillons analysés	122	126	132	115	104	108	112	114	116	108	102	94
Echantillons 0 mg DON/kg	56%	79%	32%	62%	92%	95%	66%	96%	79%	65%	99%	84%
n =	69	100	42	71	96	103	74	109	90	70	101	79
Echantillons > 0 - 0.75 mg DON/kg	34%	21%	49%	38%	8%	5%	26%	4%	18%	32%	1%	15%
n =	41	26	65	44	8	5	29	5	20	35	1	14
Echantillons > 0.75 – 1.25 mg DON/kg	7%	0%	13%	0%	0%	0%	5%	0%	2%	2%	0%	1%
n =	9	0	17	0	0	0	6	0	2	2	0	1
Echantillons > 1.25 - 2 mg DON/kg	1%	0%	5%	0%	0%	0%	3%	0%	0%	1%	0%	0%
n =	1	0	6	0	0	0	3	0	0	1	0	0
Echantillons > 2 mg DON/kg	2%	0%	1%	0%	0%	0%	0%	0%	1%	0%	0%	0%
n =	2	0	2	0	0	0	0	0	1	0	0	0

> 0 s'entend supérieur à la limite de détection (0.2 mg/kg)

5.5 Commerce extérieur

Importations de céréales (t)

	N° de tarif	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021 *
Blé tendre	1001.9100-9990	331’910	417’808	458’901	370’074	317’299	309’085	359’750
dont déclaré pour le secteur alimentaire		136’555	115’444	145’488	98’293	80’569	81’469	97’609
dont déclaré à fins fourragères		183’508	273’333	282’108	242’011	218’802	209’052	233’924
Blé dur	1001.1100-1990	65’375	66’982	68’628	64’661	73’822	62’295	68’064
dont déclaré pour le secteur alimentaire		65’354	66’973	68’541	64’595	73’745	62’246	68’012
dont déclaré à fins fourragères		0	0	32	0	1	0	1
Seigle	1002.1000-9090	4’976	2’780	2’834	1’776	2’130	1’474	2’197
dont déclaré pour le secteur alimentaire		3’322	1’648	2’107	1’211	1’472	787	1’358
dont déclaré à fins fourragères		992	722	266	146	0	77	122
Orge	1003.1000-9090	68’988	34’153	74’750	29’801	49’185	40’982	55’721
dont déclaré pour le secteur alimentaire		8’996	8’027	9’441	8’353	9’138	8’783	8’540
dont déclaré à fins fourragères		59’645	25’719	65’024	21’166	39’799	31’771	46’881
Triticale	1008.6010-6090	459	333	467	330	249	455	868
dont déclaré pour le secteur alimentaire		203	48	50	291	120	121	297
dont déclaré à fins fourragères		254	243	414	33	129	329	557
Avoine	1004.1000-9090	48’582	50’128	48’915	53’050	55’187	48’493	49’243
dont déclaré pour le secteur alimentaire		28’996	24’204	25’563	25’807	23’364	22’890	22’921
dont déclaré à fins fourragères		19’511	25’807	23’179	27’088	31’698	25’363	25’990
Maïs grains	1005.1000-9090	131’495	165’869	155’640	132’119	139’672	139’891	158’252
dont déclaré pour le secteur alimentaire		4’928	7’147	5’008	5’196	4’538	5’610	4’001
dont déclaré à fins fourragères		124’343	156’750	149’226	125’582	133’885	132’872	152’425
Riz	1006.1000-4090	126’011	134’693	120’470	112’627	121’154	123’928	111’947
dont déclaré pour le secteur alimentaire		55’883	53’257	50’285	52’299	54’927	60’299	59’047
dont déclaré à fins fourragères		70’053	81’387	70’119	60’271	66’227	63’577	52’830
Autres céréales	1007., 1008.1000-5090, 1008.9010-9090	3’875	5’209	3’377	4’536	3’151	4’173	3’940
dont déclaré pour le secteur alimentaire		2’789	4’068	2’552	3’203	2’430	3’527	3’074
dont déclaré à fins fourragères		1’028	1’075	777	1’295	657	556	698
Total céréales		**781’670**	**877’955**	**933’984**	**768’975**	**761’849**	**730’776**	**809’980**
dont déclaré pour le secteur alimentaire		307’026	280’817	309’036	259’247	250’303	245’732	264’858
dont déclaré à fins fourragères		459’334	565’037	591’143	477’592	491’198	463’597	513’427
dont déclaré à d'autres fins		15’310	32’102	33’804	32’136	20’348	21’447	31’694

* provisoire

Source : Administration fédérale des douanes

Importations dans le contingent tarifaire N°27 (céréales panifiables)

	N° de tarif *	2019		2020		2021	
Total quantités libérées (t)		70'000		70'000		70'000	
		t	%	t	%	t	%
Total blé tendre		**33'206**	**79.4**	**28'693**	**75.0**	**42'779**	**65.0**
dont blé tendre Bio	1001.9921 (911)	20'450	48.9	12'215	31.9	17'848	27.1
dont blé tendre autres	1001.9921 (913)	12'756	30.5	16'478	43.1	24'931	37.9
Total épeautre		**6'503**	**15.5**	**8'543**	**22.3**	**20'465**	**31.1**
dont épeautre Bio	1001.9921 (912)	3'277	7.8	5'518	14.4	10'373	15.8
dont épeautre autres	1001.9921 (914)	3'226	7.7	3'025	7.9	10'092	15.3
Total autres céréales panifiables (engrain, amidonnier, …)		**146**	**0.3**	**103**	**0.3**	**1'284**	**1.9**
dont autres céréales panifiables (engrain, amidonnier, …) Bio	1001.9921 (998)	71	0.2	26	0.1	51	0.1
dont céréales panifiables (engrain, amidonnier, …) autres	1001.9921 (999)	75	0.2	77	0.2	1'233	1.9
Total seigle		**1'442**	**3.4**	**742**	**1.9**	**1'316**	**2.0**
dont seigle Bio	1002.9021 (911)	1'442	3.4	552	1.4	1'150	1.7
dont seigle autres	1002.9021 (999)	0	0.0	190	0.5	166	0.3
Total autres	1007.9021, 1008.1021, 2921, 4021, 5021, 6031, 9023	**531**	**1.3**	**160**	**0.4**	**10**	**0.0**
Total quantité importée CT N°27 / Utilisation par rapport au contingent total libéré		**41'828**	**59.8**	**38'241**	**54.6**	**65'854**	**94.1**

* entre parenthèses : clé de statistique

Source : Administration fédérale des douanes

Importations des céréales hors contingent tarifaire (t)

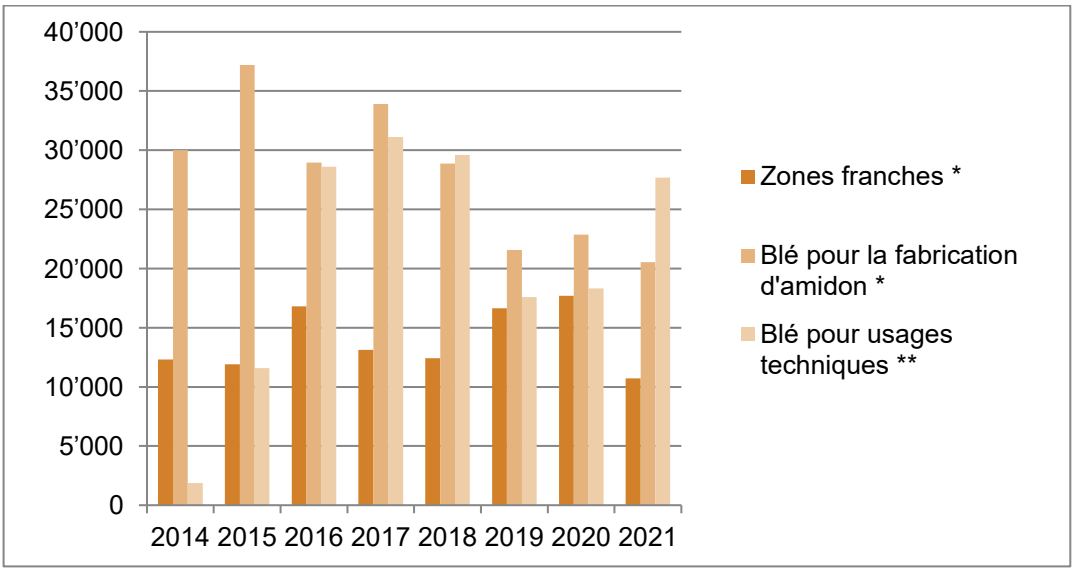

* Ligne tarifaire 1001.9929 / ** Ligne tarifaire 1001.9940

Source : Administration fédérale des douanes

Importations (+) et exportations (-) dans le chapitre 19 du tarif des douanes suisses, positions 1901 à 1905 (t)

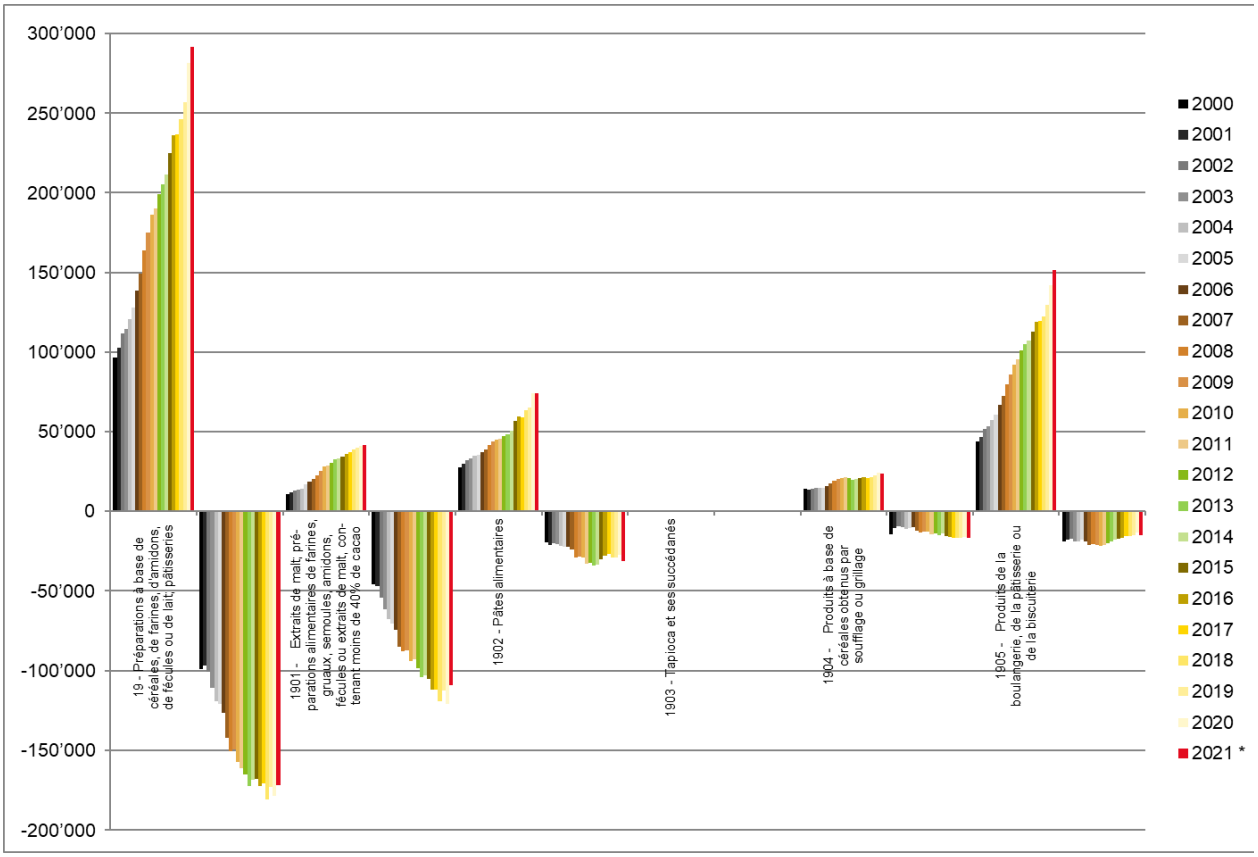

* provisoire
Remarque : Les importations sont représentées comme valeurs positives sur l'axe y et les exportations comme valeurs négatives sur l'axe y.

Source : Administration fédérale des douanes

Importations de protéagineux à fins fourragères et d'oléagineux (t)

	N° de tarif	2017	2018	2019	2020	2021 *
Total protéagineux déclaré à fins fourragères		**11'354**	**10'844**	**9'158**	**5'466**	**13'494**
dont pois protéagineux	713.1011, 1091	10'843	10'357	8'982	5'445	12'313
dont féverole	713.5012, 5091	511	487	176	22	1'180
Total tourteaux (et autres coproduits) à fins fourragères 1		**347'093**	**329'455**	**350'526**	**341'450**	**360'715**
dont tourteaux de soja (et autres coproduits)	2304.0010	272'015	259'174	263'587	254'787	250'287
dont tourteaux d'arachide (et autres coproduits)	2305.0010					
dont tourteaux de lin (et autres coproduits)	2306.2010	414	395	530	296	497
dont tourteaux de tournesol (et autres coproduits)	2306.3010	17'554	18'078	22'613	24'898	26'165
dont tourteaux colza (et autres coproduits)	2306.4110, 4910	57'010	51'658	63'719	61'340	83'581
dont autres	2306.1010, 5010, 6010, 9011, 9021	99	149	77	129	185
Total autres protéines végétales à fins fourragères		**111'818**	**125'199**	**108'322**	**87'984**	**101'597**
dont levures	2102.1091, 2011	1'342	1'967	2'052	1'362	1'237
dont protéines de pommes de terre	2303.1011	3'902	3'354	3'138	3'794	4'411
dont bagasses	2303.2010	27'319	22'797	23'990	8'933	12'629
dont marcs, drêches	2303.3010	33'660	37'315	33'833	29'900	30'446
dont gluten de maïs	2303.1012, 1018	42'785	56'045	43'702	42'181	51'441
dont autres subst. protéiniques	0713.2011, 2091, 3111, 3191, 3211, 3291, 3311, 3391, 3411, 3491, 3511, 3591, 3911, 3991, 4011, 4091, 6011, 6091, 9011, 9021, 9081, 2102.2021	2'809	3'722	1'608	1'815	1'432
Total oléagineux (ces 3 espèces)		**27'873**	**28'613**	**24'237**	**23'687**	**22'982**
Colza	1205.1040-1069, 9040-9069	7'381	4'853	6'941	7'525	4'908
Tournesol	1206.0010-0069	6'988	9'108	4'791	5'512	4'379
Soja	1201.1000-9099	13'504	14'652	12'505	10'651	13'695
dont déclaré à fins fourragères	1201.9010	969	1'420	1'698	2'375	2'422
dont déclaré pour extraction d'huile à fins fourragères	1201.9021	8'598	9'686	7'515	5'184	7'358
Total huiles (ces 3 espèces)		**55'500**	**53'463**	**58'370**	**61'596**	**60'847**
Huile de colza (fins alimentaires)	1514.1190, 1991, 1999, 9190, 9991, 9999	8'079	11'360	14'030	16'847	12'365
Huile de tournesol (fins alimentaires)	1512.1190, 1918, 1919, 1998, 1999	46'988	41'684	43'950	44'237	47'924
Huile de soja (fins alimentaires)	1507.1090, 9018, 9019, 9098, 9099	433	419	390	513	558

* provisoire
[1] Coproduits issus de la transformation d'oléagineux

Source : Administration fédérale des douanes